

Formulaire d'inscription



La demande est déposée par :

un particulier

un groupe de particuliers

une personne morale

Nom : (nom du représentant du groupe ou de l'association)

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Localisation des plantations

Description des plantations envisagées (végétaux) :

.....

.....

Description du matériel utilisé pour les plantations (paillage...) :

.....

.....

Schéma de la plantation envisagée (schéma des plantations envisagées et/ou photographie du lieu choisi)

Par cette demande et préalablement à son examen par la ville, le demandeur s'engage à respecter la charte de végétalisation de la commune de Peypin.

La réponse sera adressée dans un délai maximum de deux mois, à compter de la réception de la présente demande (délai d'instruction prorogable). En cas d'accord, le demandeur au permis de végétaliser sera invité à signer une convention de végétalisation de l'espace public.